

Communauté de communes du canton de Saint Pierre Eglise
Compte rendu de réunion du 17 mars 2015

Le Conseil de la Communauté de communes, légalement convoqué, s'est réuni le mardi 17 mars 2015 à 20h30 à la maison communautaire des services publics sous la présidence de Madame Evelyne Laloé, Présidente

Etaient Présents : Titulaires : M. BESNARD Jean-Claude, M. LETRECHER Bernard, M. LEDANOIS Francis, M. LEBARON Bernard, M. LETERRIER Richard, M. GIMENEZ Fred, Mme BELLIOU DELACOURT Nicole + pouvoir de M. LEBOULANGER Marc, M. LEGENDRE Michel, Mme JANSSENS Anne, Mme LEONARD Christine, M. BEROT Yves, M. DUFOUR Luc, M. VAULTIER Gérard, M. LEBUGLE Patrice, M. LEMAGNEN Bernard, M. LERICHEUX Régis, M. GOMERIEL Patrice, M. OSMONT Eric, Mme GIOT LEPOITTEVIN Jacqueline, M. LEMARECHAL Michel, M. POTTIER Bernard, M. MATELOT Jean-Louis, M. DENIS Daniel, M. TOULOUZAN Hervé, M. GUERARD Roland, Mme LECLERC Marie-Joëlle, M. SALLEY Rémy, Mme MOREL Sophie, Mme HOULLEGATTE Valérie, Mme LALOE Evelyne,

Absents excusés : Titulaires : M. CORNICARD Fabrice, M. LEBOULANGER Marc, M. MATELOT Jean-Luc,

Titulaires absents non excusés : M. RENOUF Marcel, M. PILLET Serge, Mme DUCOURET Chantal,

Monsieur LEGENDRE Michel a été désigné secrétaire de séance

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

Décisions prises dans le cadre de la délégation

Participation au déploiement du réseau FttH (fibre optique jusqu'au domicile)

Assainissement collectif

- Approbation du compte administratif et compte de gestion 2014
- Affectation du résultat

Assainissement non collectif

- Approbation du compte administratif et compte de gestion 2014
- Affectation du résultat
- Modification budgétaire

Assainissement zone commerciale

- Approbation du compte administratif et compte de gestion 2014
- Affectation du résultat

Construction de 15 logements locatifs à Saint Pierre Eglise – Garantie au contrat de prêt finançant l'opération

Affaires et questions diverses

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION

Décision n°03-2015 : AVENANT 2 LOT N°2 – TRAVAUX ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR MAUPERTUS SUR MER ET FERMANVILLE (ANSE DU BRICK)

Par délibération n°2013/75, le conseil communautaire a retenu Le groupement d'entreprises MESLIN/SPAC pour réaliser les travaux d'assainissement collectif de la RD116 sur Fermanville et Maupertus sur mer jusqu'au raccordement sur la communauté de communes de la Saire (lot n°2).

Le marché s'élève à un montant de 1 115 128,68 € HT.

Communauté de communes du canton de Saint Pierre Eglise
Compte rendu de réunion du 17 mars 2015

L'avenant 1 au lot n°2 signé le 1^{er} juillet 2014 est venu réduire le montant global du marché de 47 300,00 € HT.

Le branchement du Camping sur le regard FG-12 sur le RD n°116 était prévu avec une attente d'environ 5ml après regard. Le gestionnaire du Camping a demandé la pose de la canalisation jusqu'en limite de propriété. Après accord du Maître d'Ouvrage, l'entreprise Meslin a réalisé le chiffrage de ces prestations (PN1 et PN2) et en a estimé le délai de réalisation.

Modification de l'implantation des branchements FH-12 et FH-13 (parcelles AB n°33 et 34, parcelle AB n°81), initialement prévus sur la Cote du Castel, n'ont pas été réalisés par l'entreprise du lot n°1. En effet, demande a été faite par ces derniers de voir modifier l'implantation des branchements en limite de propriété côté RD n°116. Après accord du Maître d'Ouvrage, l'entreprise Meslin a réalisé le chiffrage de ces prestations (PN3) et en a estimé le délai de réalisation.

Lors des réunions de chantier des 13 et 20 janvier 2015, il a été décidé la réalisation de deux branchements supplémentaires sur les tronçons TW-01 / TW-02 (raccordement du refoulement du poste PR2 dans une boîte de branchement pour meilleure exploitation) et TW-07 / TW-08 pour le raccordement du poste individuel de la parcelle AB n°91 (risque important de déstabilisation du mur existant sur l'allée des Hortensias, modification de l'implantation du poste à l'intérieur de la parcelle et non en domaine public). L'entreprise en a estimé le délai de réalisation.

Les modifications indiquées ci-dessus nécessitent l'exécution de prestations non prévues au Marché qui seront réglées selon les prix nouveaux suivants :

Prix	Désignation	Prix € HT
PN1	Branchement du Camping Plus-value pour terrassement d'une tranchée sur talus, fourniture et pose d'une canalisation fonte Ø200 (environ 10.00ml) et remblaiement du talus en terre ainsi que sa remise en état. Le forfait	1 100.00 €
PN2	Fourniture et pose de coude fonte Ø200 à 45° L'unité	270.00 €
PN3	Réalisation des branchements FH-12 et FH-13 Terrassement, fourniture et pose de tuyaux fonte type SME Ø100 sur environ 40.00ml sur talus à 45% comprenant la mise en œuvre de coude fonte à 45° en pied et haut de talus, remblaiement et remise en état du talus et calage des tuyaux fonte par plots béton avec ancrage. Le forfait	4 100.00 €

Réalisation du branchement du Camping : **+ 1 640.00 € HT**

Réalisation des branchements FH-12 et FH-13 : **+ 4 100,00 € HT**

Réalisation de 2 branchements complémentaires : **+ 3 150.00 € HT**

Montant du Marché (après avenant n°1) : **1 067 828.68 € HT**

Montant AVENANT N°2 : **8 890,00 € HT**

Communauté de communes du canton de Saint Pierre Eglise
Compte rendu de réunion du 17 mars 2015

Nouveau montant du Marché : **1 076 718.68 € HT**

Au terme de l'avenant n°2, le nouveau montant du Marché est de 1 076 718,68 € HT, ce qui correspond à une augmentation de 0,83% par rapport au montant initial du marché.

Le délai d'exécution du marché de travaux est prolongé de 13 jours.

PAR CES MOTIFS

La Présidente de la communauté de communes du canton de Saint Pierre Eglise,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-10, L. 2122-21, L. 2122-22 et L. 2122-23,

VU les délibérations du conseil communautaire n° 2014/51 en date du 13 mai 2014 donnant délégation de pouvoirs à la Présidente et autorisant que les décisions prises en application soient signées par Madame la Présidente,

DECIDE

De signer l'avenant n°2 au lot n°2 du marché de travaux pour l'assainissement collectif sur les communes de Maupertus sur mer et Fermanville (Anse du Brick) pour un montant de 8 890,00 € HT et de prolonger la durée d'exécution du marché de 13 jours.

Le conseil communautaire prend acte

Décision n° 04-2015 : AVENANT N° 1 LOT N°1 – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LES COMMUNES DE MAUPTUS SUR MER ET FERMANVILLE (ANSE DU BRICK)

Par délibération n°2013/75, le conseil communautaire a retenu l'entreprise SADE pour réaliser les travaux d'assainissement collectif sur la commune de Maupertus sur mer (lot n°01 : rue des Hortensias, Le Castel, La Place, La rue, Les Grands chemins et Le Bourg).

Le marché s'élève à un montant de 1 219 761,00 € HT.

Un effondrement en sous face du mur de la parcelle AB n°65 a été constaté par l'huissier, avant démarrage des travaux, entraînant une fissuration importante du mur et un risque d'effondrement de l'ouvrage. Compte tenu du risque important, il a été convenu la non réalisation des travaux de canalisations (refoulement et AEP) sur la rue des Hortensias, seuls les postes individuels et les ouvrages en limite de propriété seront réalisés jusqu'à la sécurisation de ce mur.

Compte tenu des différentes contraintes et accords des parties concernées (propriétaire et Mairie) les travaux de sécurisation de ce mur n'ont pu être engagés suffisamment tôt pour libérer la zone et réaliser les travaux du marché en toute sécurité.

L'entreprise a donc sollicité auprès de la communauté de communes une prolongation du délai d'exécution afin de palier à ces aléas.

La présence de rocher sur la zone de travaux depuis la partie basse de la Cote du Castel et jusqu'en sortie du Hameau La Place a nécessité l'emploi de matériel de chantier lourd. L'entreprise, pour la démolition du rocher, ayant fait amener une pelleteuse de 25 tonnes puis une trancheuse de 50 tonnes afin de pouvoir ouvrir une tranchée. L'emploi de ce matériel, compte tenu de la structure de chaussée existante sur les zones de travaux, a engendré des dégradations plus importantes que celle initialement prévu dans le cadre du marché de travaux. Il a été établi un

Communauté de communes du canton de Saint Pierre Eglise
Compte rendu de réunion du 17 mars 2015

chiffrage des réfections de chaussées à entreprendre et une plus-value de 19 950.00 € HT au marché de base. Après accord entre la communauté de communes et l'entreprise, il a été convenu la répartition de celle-ci à 50% pour chacune des parties, soit 9 975.00 € HT à charge de la communauté de communes.

Les modifications indiquées ci-dessus nécessitent l'exécution de prestations non prévues au Marché qui seront réglées selon le prix nouveau suivant :

Prix	Désignation	Prix € HT
A006	RETABLISSEMENT DE CHAUSSEES Les prix de rétablissement de chaussée sur route communale ou départementale comprennent : <ul style="list-style-type: none">- l'apport à pied d'œuvre des matériaux réutilisés- la fourniture, le transport et la mise en place des matériaux neufs- le compactage des matériaux par couche de 15 cm maximum- l'entretien jusqu'à l'expiration du délai de garantie- la réalisation d'une couche d'accrochage pour les bétons bitumineux- les rétablissements se feront conformément aux indications du CCTP- ces prix s'appliquent à la surface de chaussées démontée majorée de 0.40 m- les joints d'émulsion	
A006-35	Rétablissement définitif de chaussée en enduit monocouche. Le mètre carré	2.36 €

Modification des réfections définitives : **+ 19 950.00 € HT**

Remise commerciale de l'entreprise : **- 9 975.00 € HT**

Montant initial du Marché + PSE : **1 219 761.00 € HT**

Montant AVENANT N°1 : **9 975.00 € HT**

Nouveau montant du Marché : **1 229 736.00 € HT**

Le nouveau montant du Marché est de 1 229 736.00 € HT, ce qui correspond à une augmentation de 0.82% par rapport au montant initial du marché.

Le délai d'exécution du marché de travaux est prolongé de deux mois.

PAR CES MOTIFS

La Présidente de la communauté de communes du canton de Saint Pierre Eglise,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-10, L. 2122-21, L. 2122-22 et L. 2122-23,

Communauté de communes du canton de Saint Pierre Eglise
Compte rendu de réunion du 17 mars 2015

VU les délibérations du conseil communautaire n° 2014/51 en date du 13 mai 2014 donnant délégation de pouvoirs à la Présidente et autorisant que les décisions prises en application soient signées par Madame la Présidente,

DECIDE

De signer l'avenant 1 au lot n°1 du marché de travaux d'assainissement collectif sur les communes de Maupertus sur mer et Fermanville (Anse du Brick) d'un montant de 9 975,00 € et de prolonger la durée d'exécution du marché de deux mois.

Le conseil communautaire prend acte

Décision 05/2015 : ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUE POUR LA MAISON DES SERVICES

Par délibération en date du 16 décembre 2014, le conseil communautaire approuvait le renouvellement du serveur et d'une partie du parc informatique de la collectivité. Cet investissement était estimé à 25 000 €.

Un devis a été demandé auprès des sociétés DALTONER, REX ROTARY et ICL GRAPHIC.

Seuls DALTONER et REX ROTARY ont remis une offre.

Après analyse, l'offre de la société DALTONER apparaît comme étant la mieux disante :

- Serveur : 7 220,93 € HT

- PC : 8 079,37 € HT

PAR CES MOTIFS

La Présidente de la communauté de communes du canton de Saint Pierre Eglise,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-10, L. 2122-21, L. 2122-22 et L. 2122-23,

VU les délibérations du conseil communautaire n° 2014/51 en date du 13 mai 2014 donnant délégation de pouvoirs à la Présidente et autorisant que les décisions prises en application soient signées par Madame la Présidente,

DECIDE

De signer les devis de Daltoner pour un montant de 7 457,93 € HT et 8 079 ,37 € HT.

Le conseil communautaire prend acte

Communauté de communes du canton de Saint Pierre Eglise
Compte rendu de réunion du 17 mars 2015

PARTICIPATION AU DEPLOIEMENT DU RESEAU FttH

Depuis 2010, Manche numérique a engagé un travail important pour définir le périmètre de la première tranche du projet fibre optique jusqu'à l'habitant, qui avec les prises déjà raccordées sur Saint Lô et Cherbourg atteindra le chiffre de 200 000 locaux des 306 2000 prises du département de la Manche.

Le syndicat Manche Numérique a examiné de manière progressive ces propositions sur le territoire de la communauté de communes. En effet, le financement de ce projet repose sur la participation de l'Etat, du FEDER, du Conseil Général, du Conseil Régional et des ctés de communes. L'aboutissement du financement apporté par les ctés de communes se traduit par la signature d'une convention dont le montant est inscrit en section d'investissement.

Deux scénarios sont possibles :

- S'inscrire dans la première tranche de travaux
- S'inscrire dans la seconde tranche de travaux à partir de 2019.

Le coût pour les périmètres rose foncé et rose clair soit : les périmètres des communes de St Pierre Eglise, Réthoville, Varouville, Néville sur mer, Tocqueville, Canteloup, Clitourps, Fermanville, et deux secteurs des communes de Maupertus sur mer et Gatteville Phare

Coût du projet Investissement		Détail du financement public	
Nombre de prises	2 263	Participation ETAT	1 382 193.00
Coût total collecte	117 133.00	Participation FEDER	357 827.00
Coût total desserte	3 262 244.00	Participation CRBN	357 827.00
Coût total raccordements	618 749.00	Participation CG50	395 484.00
Coût total projet FTTH	3 998 127.00	Participation EPCI	382 801.00
		Financement public total	2 876 132.00
		Autofinancement budgétaire	669 395
		participation privée raccordement	452 600
		Sous total	1 121 995.00
		Total général	3 998 127.00

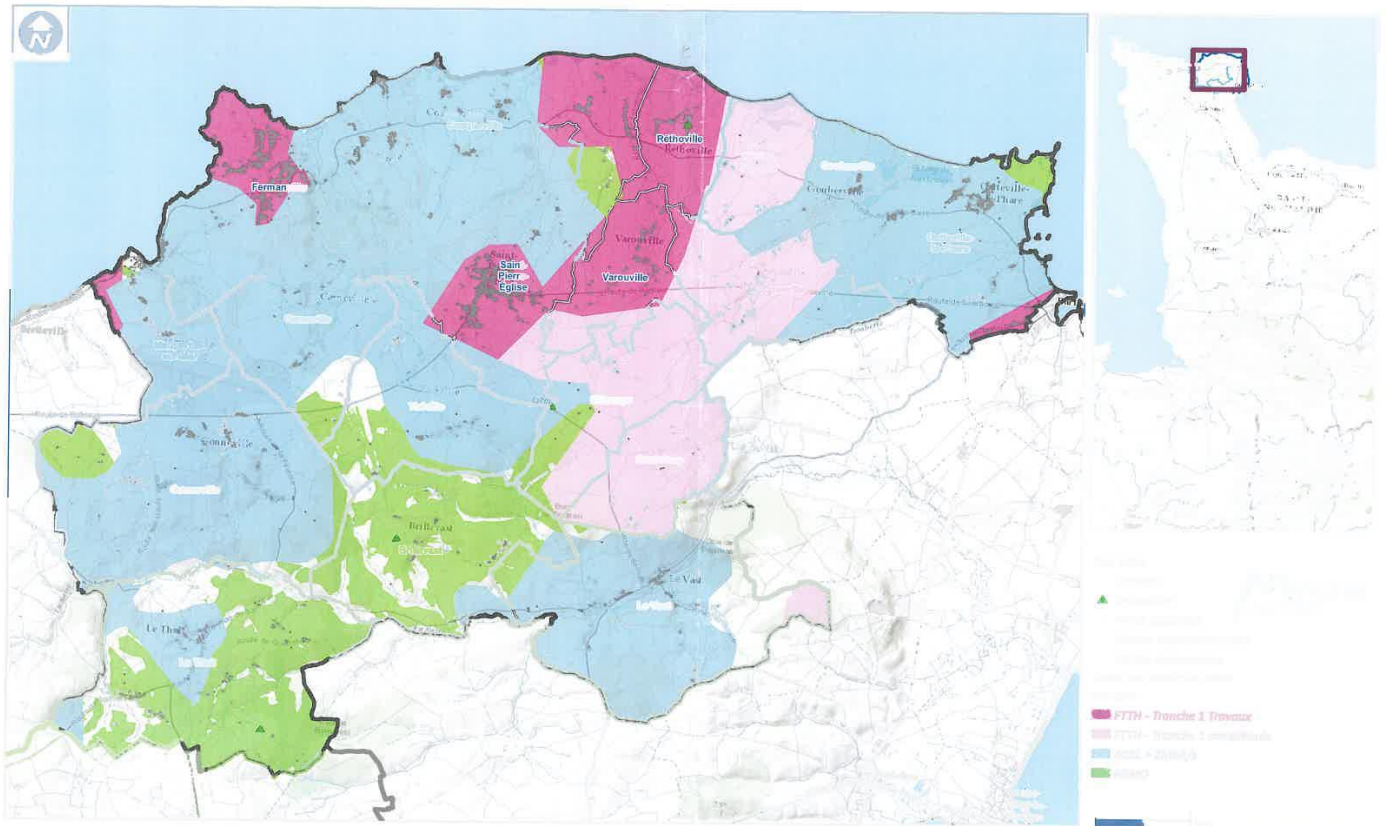
Fonctionnement	Dépenses	Fonctionnement	Recettes
Intérêt de la dette	235 805.00	Redevance versée par le fermier	905 200.00
Autofinancement budgétaire	669 395.00		
Total	905 200.00	Total	905 200.00
Total général	4 903 327.00		4 903 327.00

Planning	
Lancement des études	30/07/2016
Fin des travaux	11/04/2018

La participation de la collectivité serait de 382 801 € pour 2263 prises, avec un ajustement pour les intérêts de la dette. Cette participation pourrait être financée **par autofinancement**

Communauté de communes du canton de Saint Pierre Eglise
Compte rendu de réunion du 17 mars 2015

Couvertures de services actuelles ou prévues - Communauté de Communes du Canton de Saint-Pierre-Eglise



Monsieur LERICHEUX demande des explications sur la participation privé.

Monsieur DENIS répond que c'est une participation des particuliers au moment du raccordement.

Monsieur DENIS informe que le particulier désirant la fibre optique à son domicile devra remplir un formulaire de pré-raccordement avec une participation de 50EUR.

Concernant le montant des intérêts de la dette, il est élevé compte tenu des délais qu'il peut y avoir entre la desserte et le raccordement. Ces intérêts seront d'ailleurs ajustés.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, accepte à la majorité 27 pour et 4 abstentions de financer les travaux de déploiement du réseau FTTH sur les deux zones présentées représentant 2 263 prises.

Communauté de communes du canton de Saint Pierre Eglise
Compte rendu de réunion du 17 mars 2015

RESULTATS DES BUDGETS ANNEXES 2014

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Résultat antérieur à la clôture de l'exercice 2013	DEPENSES	RECETTES	résultat de l'exercice 2014	Résultat cumulé au 31/12/2014
Investissement	78 503.37	2 259 520.66	2 213 087.17	-46 433.49	32 069.88
Fonctionnement	378 689.00 Dont 300 000€ affecté en investissement	207 095.95	423 734.80	216 638.85	295 327.85
TOTAL	157 192.37	2 466 616.61	2 636 821.97	170 205.36	327 397.73

SPANC	Résultat antérieur à la clôture de l'exercice 2013	DEPENSES	RECETTES	résultat de l'exercice 2014	Résultat cumulé au 31/12/2014
Investissement					
Fonctionnement	19 485.69	32 368.02	36 630.29	4 262.27	23 747.96
TOTAL	19 485.69	32 368.02	36 630.29	4 262.27	23 747.96

ZONE COMMERCIALE	Résultat antérieur à la clôture de l'exercice 2013	DEPENSES	RECETTES	résultat de l'exercice 2014	Résultat cumulé au 31/12/2014
Investissement	171 991.73	0.00	51 669.63	51 669.63	223 661.36
Fonctionnement		59 338.37	59 338.37	0.00	0.00
TOTAL	171 991.73	59 338.37	111 008.00	51 669.63	223 661.36

Communauté de communes du canton de Saint Pierre Eglise
Compte rendu de réunion du 17 mars 2015

ASSAINISSEMENT COLLECTIF- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2014 ET AFFECTATION DU RESULTAT

<i>Budget Assainissement 2014</i>				
		BP 2014 ET DM	Réalisé 2014	OBS
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	26 435.00	19 263.81	
6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	200.00	96.58	
6064	Fournitures administratives	500.00	249.52	
6066	frais carburants	500.00	140.51	
6068	Autres matières et fournitures	200.00		
613	Redevances, droits de passage et servitudes	5 000.00		
615	Entretien et réparations	2 500.00		
616	Primes d'assurance	2 500.00	2 470.60	
617	frais d'études	2 500.00		
618	Divers	200.00		
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires -	8 925.00	14 562.17	SATESE 4956-Commissaire enquêteur 2502-avocat 5400€ contrôle rejet
623	Publicité - annonces et insertions	1 000.00	211.90	4 pages
625	déplacements, missions et réceptions	300.00	14.08	
626	frais postaux et télécommunications	1 000.00	907.45	
627	services bancaires et assimilés	500.00	550.00	Frais de dossier
628	concours divers	500.00		
635	autres impôts et taxes	110.00	61.00	
12	CHARGES DE PERSONNEL	30 150.00	28 274.81	
621	personnel extérieur	30 000.00	28 274.81	
647	autres charges			
6475	Médecine du travail	150.00		
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	800.00	0.00	
653	indemnités et frais de missions et de formation	500.00		
654	Non Valeur	150.00		
658	Charges subv. Gestion courante	150.00		
66	CHARGES FINANCIERES	48 433.00	46 358.33	
66111	Intérêts d'emprunt	49 500.00	47 425.28	
66612	Intérêt courus non échus (ICNE)	-1 066.95	-1 066.95	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	164 523.00	0.00	
673	Annulation de titres	200.00		
6743	subvention exceptionnelle d'équipement	25 000.00		
678	Autres charges exceptionnelles	139 323.00		
68	AMORTISSEMENTS	113 900.00	113 199.00	
6811	Dotations aux amts et aux provisions	113 900.00	113 199.00	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0.00		
023	virement à la section d'investissement			
TOTAL GENERAL		384 241.00	207 095.95	

Communauté de communes du canton de Saint Pierre Eglise
Compte rendu de réunion du 17 mars 2015

RECETTES				
70128	Taxes et redevances	7 200.00	35 629.65	PAC
70611	Redevance d'assainissement collectif	236 652.00	316 439.58	N-1 + N
<i>70</i>	<i>Produits des services</i>	<i>243 852.00</i>	<i>352 069.23</i>	
74	Subvention d'exploitation	12 000.00	11 648.57	Prime épuration
<i>74</i>	<i>Dotations et participation</i>	<i>12 000.00</i>	<i>11 648.57</i>	
771	Produits exceptionnels pénalités perçues		7 000.00	
778	Autres produits exceptionnels		3 340.00	Remb assurance + indemnité association
777	Quote part des subventions d'investissement	49 700.00	49 677.00	
77	Produits exceptionnels	49 700.00	60 017.00	
79	Transfert de charges			
TOTAL DE L'EXERCICE		305 552.00	423 734.80	
002	EXCEDENT REPORTE	78 689.00	78 689.00	
TOTAL GENERAL		384 241.00	502 423.80	
EXCEDENT A REPORTER 2015		295 327.85		

CA 2014 - INVESTISSEMENT TTC							
Commune de Gatteville Phare - OPERATION N°13							
dépenses				recettes			
article	libellé	BP 2014+DM01	Réalisé 2014	article	libellé	BP 2014+DM01	Réalisé 2014
2315	maîtrise d'œuvre (6%) 30% réalisé	20 000		131	sub agence de l'eau réseaux 30%		
2315	Réseaux			131	Conseil général 15%		
<i>total</i>		<i>20 000.00</i>	<i>0.00</i>	<i>total</i>		<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
COMMUNE DE SAINT PIERRE EGLISE - OPERATION N°015							
dépenses				recettes			
article	libellé	BP 2014+DM01	Réalisé 2014	article	libellé	BP 2014+DM01	Réalisé 2014
203	Maitrise d'œuvre	20 000		131	sub agence de l'eau réseaux		
2315	Réseaux	20 000	9 459.60	131	sub agence de l'eau STEP		
<i>total</i>		<i>40 000.00</i>	<i>9 459.60</i>	<i>total</i>		<i>0.00</i>	<i>0.00</i>

Communauté de communes du canton de Saint Pierre Eglise
Compte rendu de réunion du 17 mars 2015

COMMUNES DE FERMANVILLE - MAUPERTUS SUR MER - OPERATION N° 014							
Dépenses				Recettes			
article	libellé	BP 2014+DM01	Réalisé 2014	article	libellé	BP 2014+DM01	Réalisé 2014
2315	travaux réseaux	2 902 250	1795 014.47	131	Agence de l'eau 45% travaux	1 197 000	465 069.00
203	Maitrise Œuvre	50 000		131	Conseil général 15% travaux	385 560	165 999.29
238	Avance et acomptes		67 555.99	238	Avance et acompte		
				1681	prêt AE 15% travaux sur 15 ans à 0%	399 000	319 200.00
Total		2 952 250	1 862 570.46		total	1 981 560	950 268.29
COMMUNE DE FERMANVILLE - - OPERATION N° 30							
Dépenses				Recettes			
article	libellé	BP 2014+DM01	Réalisé 2014	article	libellé	BP 2014+DM01	Réalisé 2014
203	Maitrise Œuvre	10 965		131	Conseil général 10% travaux	13 785	
2315	Solde Réhab réseaux bourg + maîtrise d'œuvre	150 000	139 183.14	131	agence de l'eau 30% travaux	41 356	33 120.00
				1681	prêt AE 15% travaux sur 15 ans à 0%		27 600.00
Total		160 965	139 183.14		total	55 141	60 720.00
DIVERS							
Dépenses				recettes			
article	libellé	BP 2014+DM01	Réalisé 2014	article	libellé	BP 2014+DM01	Réalisé 2014
1391	amortissement	49 700	49 677.00	2803/040	amortissement	4 300	4 233.00
1681	emprunt agence eau	37 000	35 073.43	2813/040	amortissement	39 700	39 663.00
1641	emprunt	47 000	43 640.91	28156/040	amortissement	69 900	69 303.00
213/041	Opération de transfert			2805	amortissement		
2156/041	Opération de transfert	261	260.60	2762/27	créance sur tva	512 651	119 319.64

Communauté de communes du canton de Saint Pierre Eglise
Compte rendu de réunion du 17 mars 2015

				203/041	créance sur TVA	9 991	1 647.13
2762/041	créance sur TVA	512 651	119 319.64	2313/041	créance sur TVA		
2315	travaux divers sur réseaux	20 000	335.88	2315/041	créance sur TVA	502 660	117 933.11
205	concessions et droit similaires			211/041	créance sur TVA		
001	déficit reporté			203/041	opération de transfert	261	
				1641	emprunt	285 160	550 000.00
				001	excédent reporté	78 503.37	78 503.37
				1068	affectation du résultat	300 000	300 000.00
TOTAL		666 612	248 307.46	TOTAL		1 803 126	1 280 602.25
Total général		3 839 827	2 259 520.66	Total général		3 839 827	2 291 590.54
EXCEDENT A REPORTER						32 069.88	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité

- sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Fred GIMENEZ le compte administratif 2014
- sous la présidence de Madame LALOE Evelyne le compte de gestion 2014 identique au compte administratif
- décide d'affecter le résultat 2014 de la façon suivante :

Recettes

002	Excédent de fonctionnement	295 327.85 €
001	Excédent d'investissement	32 069.88 €

Dépenses

2315	Travaux	32 069.88€
678	Autres charges exceptionnelles	285 327.85 €
613	Droits de passage	10 000.00 €

Communauté de communes du canton de Saint Pierre Eglise
Compte rendu de réunion du 17 mars 2015

SPANC - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2014 ET AFFECTATION DU RESULTAT

COMPTE ADMINISTRATIF 2014				
DEPENSES D'EXPLOITATION				
		<i>BP 2014 et DM 01</i>	<i>réalisé 2014</i>	<i>OBS</i>
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 180.00	8 943.06	
6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	600.00	69.59	
6064	Fournitures administratives	500.00	346.33	
6066	Carburants	500.00	400.49	
6068	Autres matières et fournitures	100.00		
615	Entretien et réparations	200.00	861.45	
616	Primes d'assurance	500.00		
618	Divers	200.00		
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 880.00	5 985.89	Etude de sol et de filière
623	Publicité	500.00	211.90	4 pages
625	déplacements, mission		6.00	
623	Annonces et insertions	200.00		
626	Frais de télécommunication + postaux	1 000.00	1 061.41	
12	CHARGES DE PERSONNEL	23 600.00	23 424.96	
621	Rémunération du personnel	23 450.00	23 424.96	
6475	Médecine du travail	150.00	0.00	
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	450.00	0.00	
653	Indemnités et frais de missions élus	0.00		
654	Non-Valeur	150.00		
658	Charges subv. Gestion courante	300.00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	16 135.69	0.00	
673	Annulation de titres	300.00		
678	Autres charges exceptionnelles	15 835.69		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0.00	0.00	
023	Virement à la section d'investissement			
TOTAL GENERAL		49 365.69	32 368.02	
RECETTES D'EXPLOITATION				
70128	Redevance d'assainissement non collectif	7 150.00	10 770.00	11 conceptions-9 rehab – 12 bonne exé-42 diag-1 vte
7068	Autres prestations de services	4 380.00	5 490.29	Remb étude de sol et de filière
70	Produits des services	11 530.00	16 260.29	
74	Subvention d'exploitation	18 350.00	18 350.00	
74	Dotations et participation	18 350.00	18 350.00	
778	Remboursement protection juridique			
77	Produit exceptionnel		2 020.00	
771			2 020.00	Pénalités retard étude de sol et de filières
TOTAL DE L'EXERCICE		29 880.00	36 630.29	
002	EXCEDENT REPORTE	19 485.69	19 485.69	
TOTAL GENERAL		49 365.69	56 115.98	

Communauté de communes du canton de Saint Pierre Eglise
Compte rendu de réunion du 17 mars 2015

EXCEDENT A REPORTER	23 747.96	
----------------------------	------------------	--

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité

- sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Fred GIMENEZ le compte administratif 2014
- sous la présidence de Madame LALOE Evelyne le compte de gestion 2014 identique au compte administratif
- décide d'affecter le résultat 2014 de la façon suivante :

Recettes

002	Excédent de fonctionnement	23 747.96 €
621	Personnel extérieur	14 000.00 €
678	Autres charges exceptionnelles	9 747.96 €

MODIFICATION BUDGETAIRE BUDGET DU SPANC

Une nouvelle instruction comptable du 18/02/15 de la Direction Générale des Finances Publiques modifie le suivi budgétaire et comptable de subventions versées par une communauté de communes pour le compte de l'agence de l'eau au bénéfice de particuliers pour la réhabilitation de leurs installations d'assainissement non collectif.

En effet, alors que ce suivi était réalisé de manière non budgétaire (c'est à dire sans prévisions et sans émission de mandats et de titres) sur des comptes dits de "tiers" de la collectivité lorsque celle-ci n'effectue pas les travaux elle-même, **la nouvelle instruction indique que ces opérations deviennent budgétaires**, que la communauté de communes effectue ou pas les travaux (Alors qu'avant les opérations étaient budgétaires lorsque la collectivité effectuait les travaux. Il y a donc harmonisation des deux systèmes).

Dans notre cas, notre rôle dans le dispositif en cause consiste à verser des aides aux propriétaires privés, au nom et pour le compte de l'agence de l'eau.

La communauté de communes revêt donc la qualité de mandataire de l'agence de l'eau.

Dès lors que l'EPCI intervient en qualité de mandataire, les dépenses et recettes qu'il effectue dans le cadre de ce dispositif, pour le compte de l'agence de l'eau et des particuliers, doivent être désormais inscrites aux subdivisions du compte 458 « Opérations pour le compte de tiers », au sein de la section d'investissement du budget annexe appliquant le plan de comptes M49.

L'encaissement de la subvention reçue de l'Agence de l'Eau est imputé en investissement au compte 4582 « Opérations pour le compte de tiers – recettes » et son reversement aux particuliers est imputé au compte 4581 « Opérations pour le compte de tiers – dépenses ». A l'issue de ces opérations, ces deux comptes, présentant un solde égal, sont soldés l'un par l'autre le trésorier par opération d'ordre non budgétaire.

Par conséquent, il convient d'établir une modification budgétaire permettant de commencer les opérations.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la modification budgétaire suivante :

Communauté de communes du canton de Saint Pierre Eglise
Compte rendu de réunion du 17 mars 2015

Article 4581 Opérations pour le compte de tiers	Dépenses d'investissement	+ 180 000 €
Article 4582 Opérations pour le compte de tiers	Recettes d'investissement	+ 180 000 €

ZONE COMMERCIALE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2014 ET AFFECTATION DU RESULTAT

ZONE COMMERCIALE			
COMPTE ADMINSTRATIF 2014			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses			
Article		BP 2014	CA 2014
6015	achat terrains		
6045	Etudes		
605	Travaux et études		
60612	énergie-électricité	1 000.00	469.23
608	Autres matières et fournitures	950.00	
608	Autres matières et fournitures (op ordre)	7 000.00	3 834.37
6135	location groupe électrogène		
61521	entretien terrain	5 000.00	3 215.04
6231	Annonces et insertions		
6237	publication		
6227	Frais d'actes et de contentieux		150.00
2312	archéologie		
63512	Taxes foncières		
65753	fond de concours		
66111	autres charges financières		
658	charges diverses de gestion courante	50.00	0.10
675	cession terrain		
676	dif. sur cession terrain		
6811	Dotation aux amortissements		
71355	Variation en cours de production de biens	123 141.00	51 669.63
TOTAL		137 141.00	59 338.37
Recettes			
Article		BP 2014	CA 2014
71355	Variation en-cours de production de biens	130 141.00	0.00
796	Transfert de charges financières (op ordre)		
791	transfert de charges (op ordre)	7 000.00	3 834.37
797	transfert de charges exceptionnelles		
758	produits divers de gestion courante		
7718	produits divers de gestion courante		55 504.00
775	cession terrain		
778	autres produits exceptionnels		
TOTAL		137 141.00	59 338.37

Communauté de communes du canton de Saint Pierre Eglise
Compte rendu de réunion du 17 mars 2015

INVESTISSEMENT			
Dépenses			
Article		BP 2014	CA 2014
2312	terrains	171 991.73	
2315	installations matériel et outillage technique	34 902.00	
16875	Remb budget général		
2041412	participation rue pavillon		
001	déficit N-1		
2313	divers et imprévues		
3555	Stock final	130 141.00	0.00
TOTAL		337 034.73	0.00
Recettes			
Article		BP 2014	CA 2014
16875	part Com/Com		
1343	PAE	37 392.00	
192	plus ou moins-value cession terrain (op ordre)		
2128	cession terrain (op ordre)	4 510.00	
24	Produits de cessions		
28041412	amortissement des immobilisations		
002	excédent	171 991.73	171 991.73
3555	Stock initial	123 141.00	51 669.63
TOTAL		337 034.73	223 661.36
EXCEDENT à reporter après vote CA			223 661.36

Monsieur TOULOUZAN demande des explications sur « Variation en cours de production de biens »
Monsieur DUFOUR répond que ce sont des écritures de stocks

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité

- sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Fred GIMENEZ le compte administratif 2014
- sous la présidence de Madame LALOE Evelyne le compte de gestion 2014 identique au compte administratif
- décide d'affecter le résultat 2014 de la façon suivante :

Recettes

001 Excédent d'investissement 223 661.36 €

Dépenses

2312 Terrains 223 661.36 €

Informations diverses

Concernant la zone commerciale Monsieur DENIS informe qu'un compromis de vente d'une parcelle sous conditions suspensives d'accord de prêt sera signé prochainement.

Monsieur DENIS informe que le TOTEM est en cours d'installation

**CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS INDIVIDUELS LOCATIFS A SAINT PIERRE EGLISE –
CONTRAT DE PRET FINANCANT L'OPERATION**

Madame la Présidente explique que la SA HLM DU COTENTIN, maître d'ouvrage de la construction de 15 logements individuels locatifs à Saint Pierre Eglise a contracté un emprunt de 1 273 460 € auprès de la caisse des dépôts et consignations d'une durée de 40 ans selon l'affectation suivante :

- PLAI d'un montant de 244 101€ au taux variable de 0.8%
- PLUS d'un montant de 1 029 359 € au taux variable de 1.6%

Cette dernière sollicite la communauté de communes pour garantir cet emprunt.

Monsieur LERICHEUX demande sur quel index l'intérêt est basé ?

Madame LALOE répond le livret A

Plusieurs délégués estiment la durée trop longue et s'interrogent le bien fondé de garantir un emprunt à un organisme privé.

Le conseil communautaire,

Vu le rapport établi par Madame la Présidente,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous,

Vu les articles L 2252-1 et L2252-2 du code général des collectivités territoriales

Vu le contrat de prêt n° 17807 signé entre la SA HLM DU COTENTIN, ci-après emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

A la majorité 26 pour et 5 abstentions :

Article 1 : l'assemblée délibérante de la communauté de communes du canton de Saint Pierre Eglise accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 273 460 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 17807 constitué de 2 lignes du prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : **la garantie est apportée aux conditions suivantes** :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : le conseil communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.